

Introduction

Organisme national de marketing touristique du Canada, la CCT est une société d'État fédérale, appartenant entièrement au gouvernement du Canada, qui dirige les efforts de l'industrie canadienne du tourisme visant la promotion du Canada comme destination touristique quatre-saisons de premier choix. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde, le Brésil et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires.

Explications

Les Commentaires et analyse de la direction portent sur le trimestre.

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 septembre 2013

Résultats trimestriels
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 sept. 2013	Période de trois mois terminée le 30 sept. 2012	Écart
Contributions des partenaires	1 617 \$	2 257 \$	(640) \$

Les produits constatés au troisième trimestre sont inférieurs de 640 000 dollars à ceux de l'année précédente : 250 000 dollars de moins ont été générés par le programme « Canada for the Fun of it », une baisse de 300 000 dollars est attribuable à la décision de mener la campagne d'hiver au Royaume-Uni au T4 et la cession des investissements de la CCT dans le marché américain des voyages d'agrément après 2012 a provoqué une baisse de 250 000 dollars, compensée par la hausse de 190 000 dollars des produits d'Événements d'affaires Canada tirés d'ASAE Atlanta.

Autres produits	203 \$	235 \$	(32) \$
------------------------	---------------	---------------	----------------

Les montants récupérés des taxes à la consommation en Allemagne à ce jour sont inférieurs à ceux de l'année précédente.

Charges - Marketing et ventes	13 517 \$	15 421 \$	(1 904) \$
--------------------------------------	------------------	------------------	-------------------

Les charges liées au marketing et aux ventes sont beaucoup moins élevées que pour l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- les dépenses liées aux activités ciblant les consommateurs ont diminué de 937 000 dollars au Royaume-Uni et en Australie, au profit des campagnes d'été et d'automne qui offrent un rendement supérieur;
- la réalisation du projet 35 millions de regards, d'une valeur de 1,5 million de dollars, en 2012;
- la CCT a cédé aux partenaires les investissements dans le marché américain des voyages d'agrément après 2012, ce qui a entraîné une baisse des dépenses de 751 000 \$;
- par contre, des dépenses de 1,3 million de dollars ont été engagées en Chine dans le cadre du programme Au Canada – à vous la gloire, mené au troisième trimestre, et non pas au deuxième trimestre comme l'année précédente.

Services généraux	2 151 \$	2 073 \$	78 \$
--------------------------	-----------------	-----------------	--------------

Écart non significatif.

Stratégie et planification	117 \$	202 \$	(85) \$
-----------------------------------	---------------	---------------	----------------

Écart non significatif.

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 septembre 2013

Résultats depuis le début de l'exercice
(en milliers)

	Période de neuf mois terminée le 30 sept. 2013	Période de neuf mois terminée le 30 sept. 2012	Écart
Contributions des partenaires	6 376 \$	7 557 \$	(1 181) \$

Les produits constatés au troisième trimestre sont inférieurs de 1,2 million de dollars à ceux de l'année précédente : 300 000 dollars de moins ont été générés par le programme « Canada for the Fun of it » et National Geographic, une baisse de 300 000 dollars est attribuable à la décision de mener la campagne d'hiver au Royaume-Uni au T4 et la cession des investissements de la CCT dans le marché américain des voyages d'agrément après 2012 a provoqué une baisse de 270 000 dollars. Les chiffres de l'exercice précédent incluent aussi des produits provenant d'initiatives qui bénéficiaient d'un financement ponctuel et qui ont pris fin en mars 2012 : 75 000 dollars du programme des Jeux olympiques et 150 000 dollars du programme du Stampede de Calgary.

Autres produits	592 \$	692 \$	(100) \$
------------------------	---------------	---------------	-----------------

Les autres produits proviennent principalement des intérêts gagnés, du recouvrement de taxes à la consommation et des recettes de colocation. Les montants récupérés des taxes à la consommation en Allemagne à ce jour sont inférieurs à ceux de l'année précédente.

Charges – Marketing et ventes	42 216 \$	51 391 \$	(9 175) \$
--------------------------------------	------------------	------------------	-------------------

Les charges liées au marketing et aux ventes sont beaucoup moins élevées que pour l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- des dépenses de 2,1 millions de dollars pour le programme des Jeux olympiques, qui a pris fin en mars 2012;
- des dépenses de 2,7 millions de dollars pour le programme du Stampede, qui a pris fin en mars 2012;
- une diminution de 2,2 millions de dollars des dépenses liées aux activités ciblant les consommateurs au Royaume-Uni, en Allemagne et en Australie, par suite de la réduction du budget et de la décision de miser sur les campagnes d'été et d'automne, qui offrent un rendement supérieur;
- la CCT a cédé aux partenaires l'investissement dans le marché américain des voyages d'agrément après 2012, ce qui a entraîné une baisse des dépenses de 1,4 million de dollars;
- des mesures d'économie ont entraîné une réduction de 682 000 dollars des coûts d'hébergement des sites Web.

Services généraux	6 495 \$	6 460 \$	35 \$
--------------------------	-----------------	-----------------	--------------

Écart non significatif.

Stratégie et planification	415 \$	438 \$	(23) \$
-----------------------------------	---------------	---------------	----------------

Écart non significatif.

Risques et incertitudes

La CCT effectue chaque année une évaluation de la gestion des risques pour l'entreprise. Cette évaluation vise avant tout à repérer les risques, à estimer l'incidence et la probabilité de ces risques (afin de déterminer le risque inhérent) et à juger de l'efficacité des mesures actuelles d'atténuation des risques (afin de déterminer le risque résiduel). À partir de cette évaluation, la direction prépare un plan d'action pour l'atténuation des risques, qui fait régulièrement l'objet de suivi et de mise à jour. La plus récente évaluation, terminée à l'été 2013, a relevé les risques suivants, exprimés en termes théoriques. Les explications ci-dessous concernent uniquement les risques sur lesquels la direction de la CCT exerce un pouvoir d'atténuation direct.

- **Gestion, formation et rétention stratégiques des talents**

Sans stratégie de gestion et de rétention des talents, les gestionnaires risquent de ne pas posséder toutes les compétences nécessaires pour bien faire leur travail et la CCT risque de perdre des employés talentueux.

Mesures d'atténuation : mettre au point des outils d'entrevue axés sur le comportement afin d'évaluer l'accord entre l'employé et le poste; mettre en œuvre des plans d'action individuels élaborés d'après les évaluations tous azimuts précédentes; poursuivre le programme de formation de la relève; s'appliquer à retenir le personnel à haut rendement ou désigné pour la relève; améliorer la discipline relative aux entrevues de fin d'emploi; peaufiner et mettre en œuvre la stratégie en matière de ressources humaines; poursuivre les programmes de perfectionnement visant à améliorer les compétences en leadership.

- **Planification de la reprise après sinistre et de la continuité des activités**

Incapacité de poursuivre certaines activités cruciales en cas d'urgence ou de sinistre.

Mesures d'atténuation : maintenir le plan actuel de communication en cas de crise; réviser et mettre à jour le plan de reprise après sinistre et le plan actuel de continuité des activités.

- **Efficacité du marketing**

Le travail de marketing n'est pas efficace ou pertinent et n'a aucune incidence sur l'industrie touristique.

Mesures d'atténuation : maintenir la vigueur de la marque et de l'organisme; utiliser le modèle amélioré du cheminement vers l'achat; utiliser les indicateurs clés du tableau de bord prospectif (rendement du capital investi dans les campagnes, alignement des partenaires sur la marque et satisfaction des partenaires); recruter, perfectionner et retenir le personnel approprié; profiter des occasions d'intégrer l'innovation (une valeur fondamentale) à nos principales activités et mesurer son apport; évaluer les résultats des études de conversion; utiliser les renseignements obtenus pour orienter les décisions et les activités et ressources de façon optimale.

- **Nouvelle procédure de passation des marchés dans le nouveau système financier**

Une mauvaise gestion financière pourrait résulter du fait que le personnel ne comprenne pas parfaitement la nouvelle procédure intégrée au système.

Mesures d'atténuation : formation supplémentaire donnée par l'Unité de l'approvisionnement; veiller à ce que les responsables des budgets exécutent et examinent les rapports pertinents mensuellement.

○ **Préparation à l'examen spécial**

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) en vient à la conclusion que la CCT a omis de corriger d'importantes lacunes précédemment relevées ou en relève de nouvelles.

Mesures d'atténuation : effectuer une vérification interne de préparation à l'examen spécial; veiller à corriger toute lacune décelée avant l'examen spécial du BVG.

Changements importants apportés aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement

Les rapports ne révèlent aucun changement important apporté aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement et non abordé dans le plus récent rapport annuel ou plan d'entreprise.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Michele McKenzie
Présidente-directrice générale
Vancouver, Canada
26 novembre 2013



Lena Bullock
Vice-présidente, Finances,
et chef des opérations financières
Vancouver, Canada
26 novembre 2013

Commission canadienne du tourisme
État de la situation financière
Au 30 septembre

<i>(en milliers)</i>	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 767 \$	11 675 \$
Créances		
Gouvernement du Canada	96	918
Contributions des partenaires	1 046	1 565
Autres	305	315
Placements de portefeuille	651	636
Actif au titre des prestations constituées	4 991	4 991
	<u>18 856</u>	<u>20 100</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	1 314 \$	6 902 \$
Rémunération des employés	1 546	1 683
Gouvernement du Canada	-	33
Crédits parlementaires reportés	-	1 609
Produits reportés	1 672	598
Passif au titre des prestations constituées	6 621	6 644
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	521	521
	<u>11 673</u>	<u>17 990</u>
Actifs financiers nets	<u>7 183</u>	<u>2 110</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	792	1 115
Charges payées d'avance et autres actifs	2 413	2 122
	<u>3 206</u>	<u>3 237</u>
Excédent accumulé	<u>10 389 \$</u>	<u>5 347 \$</u>
L'excédent accumulé se compose des éléments suivants :		
Excédent de fonctionnement accumulé	10 602 \$	
Pertes de réévaluation accumulées	(213)	
	<u>10 389 \$</u>	

Commission canadienne du tourisme
État des résultats et de l'excédent accumulé
Périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre

<i>(en milliers)</i>	Période de trois mois terminée le 30 sept.		Période de neuf mois terminée le 30 sept.	
	2013	2012	2013	2012
Produits				
Contributions des partenaires	1 617 \$	2 257 \$	6 376 \$	7 557 \$
Autres	203	235	592	692
	<u>1 820</u>	<u>2 492</u>	<u>6 968</u>	<u>8 249</u>
Charges				
Marketing et ventes	13 517	15 421	42 216	51 391
Services généraux	2 151	2 073	6 495	6 460
Stratégie et planification	117	202	415	438
Amortissement des immobilisations corporelles	104	123	332	510
	<u>15 889</u>	<u>17 819</u>	<u>49 458</u>	<u>58 799</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(14 069)	(15 327)	(42 490)	(50 550)
Crédits parlementaires	15 200	17 758	47 532	58 365
Excédent/(déficit) de la période	<u>1 131</u>	<u>2 431</u>	<u>5 042</u>	<u>7 815</u>
Excédent accumulé au début de la période	9 258	11 577	5 347	6 193
Excédent accumulé à la fin de la période	<u>10 389 \$</u>	<u>14 008 \$</u>	<u>10 389 \$</u>	<u>14 008 \$</u>

Commission canadienne du tourisme
État des gains et pertes de réévaluation
Périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre

<i>(en milliers)</i>	Période de trois mois terminée le 30 sept.	Période de neuf mois terminée le 30 sept.
	2013	2013
Gains (pertes) de réévaluation accumulés au début de l'exercice	- \$	- \$
Gains non réalisés attribuables au cours du change	3	109
Montants reclassés dans l'état des résultats	(144)	(322)
Pertes de réévaluation accumulées à la fin de la période	<u><u>(141) \$</u></u>	<u><u>(213) \$</u></u>

Commission canadienne du tourisme
État de la variation des actifs nets
Périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre

<i>(en milliers)</i>	Période de trois mois terminée le 30 sept.		Période de neuf mois terminée le 30 sept.	
	2013	2012	2013	2012
Excédent de la période	1 131 \$	2 431 \$	5 042 \$	7 815 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1)	(26)	(9)	(46)
Amortissement des immobilisations corporelles	104	123	332	510
Cession nette d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
	103	97	323	464
Effet de la variation des autres actifs non financiers				
Augmentation des charges payées d'avance	(163)	(660)	(292)	(968)
	(163)	(660)	(292)	(968)
Augmentation des actifs nets	1 071	1 868	5 073	7 311
Actifs financiers nets au début de la période	6 112	8 043	2 110	2 600
Actifs financiers nets à la fin de la période	7 183 \$	9 911 \$	7 183 \$	9 911 \$

Commission canadienne du tourisme
État des flux de trésorerie
Périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre

<i>(en milliers)</i>	Période de trois mois terminée le 30 sept.		Période de neuf mois terminée le 30 sept.	
Activités de fonctionnement :				
Rentrées de fonds :				
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	15 200 \$	22 000 \$	45 923 \$	60 627 \$
Partenaires	2 230	2 113	8 058	7 059
Autres produits	203	235	592	692
	<u>17 633</u>	<u>24 348</u>	<u>54 573</u>	<u>68 378</u>
Sorties de fonds :				
Paiements en espèces aux fournisseurs	(12 527)	(17 606)	(44 363)	(54 990)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(3 959)	(3 448)	(10 203)	(10 300)
Flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement	<u>1 147</u>	<u>3 294</u>	<u>7</u>	<u>3 088</u>
Activités d'investissement en immobilisations :				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1)	(26)	(9)	(46)
Cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(1)</u>	<u>(26)</u>	<u>(9)</u>	<u>(46)</u>
Activités de placement :				
Augmentation des placements de portefeuille	(5)	(4)	(15)	(631)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	<u>(5)</u>	<u>(4)</u>	<u>(15)</u>	<u>(631)</u>
Gain de change sur l'encaisse détenue en devises	3	92	109	139
Augmentation nette de l'encaisse durant la période	<u>1 144</u>	<u>3 356</u>	<u>92</u>	<u>2 550</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	10 623	16 249	11 675	17 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u><u>11 767 \$</u></u>	<u><u>19 605 \$</u></u>	<u><u>11 767 \$</u></u>	<u><u>19 605 \$</u></u>

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du tourisme (la Commission, ou la CCT), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la Loi), est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CCT est mandataire de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. Toutes les obligations de la CCT sont donc les obligations du Canada. La CCT n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la CCT a pour mission de:

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public. Voici les principales conventions comptables adoptées:

a) Crédits parlementaires

La CCT est financée principalement par le gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et reçus. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles, comme le programme des Jeux olympiques ou le programme de relance, sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés doivent répondre à des critères d'admissibilité et être accompagnés de stipulations pour que le financement puisse être reçu ou conservé. Les crédits affectés sont comptabilisés à titre de produits au moment où les dépenses admissibles sont engagées.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduira par le report d'un solde de crédits parlementaires. Par contre, si les crédits parlementaires comptabilisés dépassent le financement reçu, l'état de la situation financière affichera un solde au chapitre des crédits parlementaires à recevoir.

b) Contributions des partenaires

La CCT entreprend des activités de marketing en partenariat avec diverses organisations canadiennes et étrangères. Lorsque la CCT assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'une organisation partenaire sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel se déroule l'activité de marketing. Les contributions de partenaires obtenues alors que l'activité de marketing correspondante n'a pas encore eu lieu apparaissent comme produits reportés.

c) Autres produits

Les autres produits englobent des intérêts et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et pertes de change sont inclus dans l'état des gains et pertes de réévaluation. La CCT ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

f) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance se composent de frais de fonctionnement et de charges liées aux programmes qui sont comptabilisés en charges en fonction de la période d'utilisation, comme dans le cas des abonnements, ou en fonction de la date de l'événement, dans le cas des salons professionnels.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et le montant de toute dépréciation ou cession. Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Ameublement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

h) Produits reportés

Parmi les produits reportés figurent les contributions reportées des organismes partenaires et les avantages incitatifs relatifs à un bail reportés. Les produits reportés ayant trait aux organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits selon la date de l'événement ou pendant la période de licence. Les produits reportés ayant trait aux avantages incitatifs relatifs à un bail sont comptabilisés à titre de produits pendant la durée du bail.

i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations se compose des coûts de désaffectation de divers baux pour la location de locaux. La CCT a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison des obligations contractuelles visant la remise des bureaux loués dans leur état original à la fin de la durée du bail. Les obligations liées à la mise hors service

d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est inclus dans les améliorations locatives et amorti de la même façon que l'immobilisation correspondante. La charge d'amortissement est incluse dans le calcul du coût de fonctionnement net.

j) Avantages sociaux futurs

La Commission propose des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (qui comprennent des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent les régimes prévus par la loi et un régime complémentaire. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ, de même que l'assurance de soins de santé, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite. La CCT cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer la cotisation nécessaire pour que la CCT remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. L'ajustement au coût de la vie des prestations de retraite en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation est automatique.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs de salaire et de prestation, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Pour les besoins de la détermination du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur marchande.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

k) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses influençant les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes touchent l'évaluation des avantages futurs des employés, la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement et la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

l) Changements comptables

Les changements comptables adoptés par la Commission le 1^{er} janvier 2013 et leur incidence financière au moment de l'adoption sont décrits ci-après :

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers non vérifiés
30 septembre 2013

- SP 3410 Paiements de transfert : cette norme ne permet plus le report des crédits parlementaires non affectés. La Commission constate les crédits parlementaires lorsqu'ils sont autorisés et reçus.
- SP 1201 Présentation des états financiers, SP 2601 Conversion des devises, SP 3450 Instruments financiers : l'incidence de l'adoption de ces trois chapitres sur les instruments financiers se limite à la divulgation, dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation, des gains et pertes de réévaluation sur tous les gains ou pertes de change réalisés ou non réalisés.
- SP 3041 Placements de portefeuille : dans le cadre de notre fonctionnement actuel, l'adoption de ce chapitre n'a aucune incidence sur les états financiers.

Les normes mentionnées ci-dessus ont été appliquées de façon prospective. Donc, les états financiers de périodes antérieures, ainsi que les chiffres d'exercices précédents utilisés aux fins de comparaison, n'ont pas été retraités.

3. Présentation des états financiers

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission canadienne du tourisme (la Commission) en date du 31 décembre 2012 et pour l'exercice terminé à cette date, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 30 septembre 2013, ne sont pas vérifiés et sont présentés en dollars canadiens.

4. Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires alloués à la CCT ne sont pas affectés et un solde de 1,6 million de dollars qui avait été reporté au 31 décembre 2012 a été constaté en tant que produit pour la période. Voici un rapprochement des crédits parlementaires à recevoir (reportés) durant la période :

(en milliers)	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Crédits parlementaires à recevoir/(reportés) au 1 ^{er} janvier	(1 609) \$	(2 948) \$
Crédits parlementaires reçus	(47 532)	(75 850)
Crédits parlementaires comptabilisés au titre de recettes pour le fonctionnement	49 141	77 189
Crédits parlementaires à recevoir/(reportés) au 31 décembre	- \$	(1 609) \$

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 s'élèvent à 57,8 million \$ (contre 71,5 million \$ du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013). La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

Les crédits parlementaires de 32,3 millions de dollars, comptabilisés à titre de produits nets aux fins de fonctionnement pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, étaient non affectés. Du montant total de 77,2 millions de dollars comptabilisés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, 4,6 millions de dollars étaient affectés et 72,6 millions de dollars étaient non affectés. Le solde de 1,6 million de dollars reporté au 31 décembre 2012 a été comptabilisé durant l'exercice en cours dans les produits en raison de l'adoption du chapitre SP 3410 (note 2I) concernant les crédits parlementaires non affectés.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers non vérifiés
30 septembre 2013

5. Immobilisations corporelles

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	Total pour 2013
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	310 \$	157 \$	3 626 \$	529 \$	833 \$	5 455 \$
Acquisitions	4	-	5	-	-	9
Cessions	-	-	-	-	(318)	(318)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	314	157	3 631	529	515	5 146
Amortissement cumulé, début de la période	161	151	2 853	479	695	4 339
Charge d'amortissement	73	2	203	19	35	332
Cessions	-	-	-	-	(318)	(318)
Amortissement cumulé, fin de la période	234	153	3 056	498	412	4 353
Valeur comptable nette	80 \$	4 \$	575 \$	31 \$	103 \$	792 \$

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	Total pour 2012
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	972 \$	416 \$	3 634 \$	544 \$	833 \$	6 399 \$
Acquisitions	65	-	14	2	-	81
Cessions	(727)	(259)	(22)	(17)	-	(1 025)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	310	157	3 626	529	833	5 455
Amortissement cumulé, début de la période	738	328	2 526	459	637	4 688
Charge d'amortissement	150	56	341	35	58	640
Cessions	(727)	(233)	(14)	(15)	-	(989)
Amortissement cumulé, fin de la période	161	151	2 853	479	695	4 339
Valeur comptable nette	149 \$	6 \$	773 \$	50 \$	138 \$	1 115 \$